

C. A. P. Locale
du 9 novembre 2017

CAPL

C en B

Liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Diderot, le 9 novembre 2017. Commencée à 9 h 30, elle s'est terminée à 16h00. La Présidence était assurée par Mme Marie Odile DEGOND. Le secrétariat a été pris en charge par Valérie Wimetz, le secrétariat-adjoint par Laurent BRIOUL du syndicat Force Ouvrière.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

F O DGFIP 62
Solidaires 62
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

Sélection par liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des Finances Publiques au titre de l'année 2018

Compte rendu des représentant(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie B

Anne-Laure Waguët

Florence DEON

Martine Hennequin

S I P de Calais

EDR

DDFIP



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

Au total, 86 collègues de catégorie C ont postulé cette année sur la liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques. Il y en avait 96 l'année dernière et 115 en 2015. Il est bien évident que de nombreux collègues ne postulent plus par crainte d'affectation très lointaine. Le plus âgé est né en 1950 et a 67 ans, le plus jeune est né en 1982 et a 35 ans.

La direction nous a fait parvenir un tableau récapitulatif concernant cette C A P. Avant l'ouverture des débats, elle a classé 7 collègues en catégorie « excellent », 6 en catégorie « très bon » et les autres postulant(e)s, en catégorie « à revoir ». On perçoit bien là le terrible impact des restrictions budgétaires sur les possibilités de promotion dans nos services.

La direction nous a fait part des critères qu'elle retient pour définir le classement des collègues retenus par elle comme « excellent ». Il s'agit des compétences professionnelles, des qualités d'adaptation au changement, de la mobilité fonctionnelle et géographique, ainsi que du parcours professionnel réalisé par le(la) postulant(e). Elle insiste sur les « capacités » à exercer des fonctions de cadre B plutôt que sur le fait de bien faire son travail : la liste d'aptitude ne doit pas être considérée comme une récompense pour le travail fourni au cours d'une carrière, fut elle exemplaire. De plus, elle confirme que la participation aux concours de catégorie B est un signe de motivation des candidat(e)s.

La notation et les appréciations sont des éléments capitaux. La réduction d'ancienneté (R2) de deux mois, plusieurs années de suite était quasiment indispensable pour pouvoir prétendre à une liste d'aptitude. Dorénavant les commentaires portés sur le CREP seront primordiaux. Il faudra être très vigilant sur les termes employés par l'évaluateur. Les Elus CFTC seront là pour vous assister.

CFTC DDFiP 62 rappelle que le(la) collègue qui est nommé(e) contrôleur des finances publiques par liste d'aptitude et qui refuserait sa nouvelle affectation sera affecté(e) ALD (A La Disposition du Directeur) sur le département. Il ou elle prendrait alors la place d'un(e) collègue qui lui (elle) aurait accepté cette mutation et aurait pu bénéficier de cette promotion.

Cette année, **430** collègues de catégorie C pouvaient potentiellement postuler à cette liste d'aptitude, et **86** dossiers ont été déposés. Environ 20 % des collègues de catégorie C ont donc postulé.

Sur ces 86 dossiers, 72 dossiers (dont 23 par la **CFTC DGFIP 62**) ont été défendus par les organisations syndicales présentes à cette CAP. Dans l'avenir, n'hésitez pas à faire appel à **CFTC DDFiP 62**. Nous sommes là pour vous défendre et vous aider. En effet, la direction appelle nominativement chaque dossier de collègue inscrit. Si aucune organisation syndicale n'assure sa défense, **le dossier n'est pas évoqué, ni défendu au cours de la CAPL.**

CFTC DGFIP 62 avait préparé avec beaucoup de sérieux et d'implication la défense de chaque dossier que nos adhérents et sympathisants nous ont confiée. Après plusieurs heures de débats complexes au cours desquelles chaque dossier de candidature a été appelé, la direction nous a communiqué son projet final.

Le Pas de Calais dispose d'une potentialité de 10 postes, la direction a accepté d'inscrire quelques noms supplémentaires sur la liste, il est arrivé dans les années précédentes qu'un agent « nommé » soit aussi lauréat d'un concours.

Cette année, elle propose donc le classement de 13 postulant(e)s dans la catégorie « excellent ». La direction a retenu **7 collègues** dans la catégorie « très bon ». **Il restera malheureusement 66 collègues laissés pour compte dans cette triste catégorie à revoir.**

Notion importante : la CAP Nationale définira au final la liste définitive des collègues retenus pour l'avancement au grade de contrôleur des finances publiques dans un avenir non encore défini.

CFTC DGFIP 62 a soutenu et défendu tous les dossiers qui lui ont été confiés. Dans l'avenir, n'hésitez pas, chères et chers collègues à nous transmettre vos dossiers de soutenance à la liste d'aptitude de C en B à vos élues **CFTC DGFIP 62**.

CFTC DGFIP 62 adresse ses plus vives félicitations aux heureuses et heureux collègues retenu(e)s par la direction.

Le vote de CFTC DDFIP 62 :

CFTC DGFIP 62 a voté contre le projet de la direction concernant le tableau excellent.

Nous n'avons évidemment pas voté contre la promotion au grade de Cadre B de nos collègues, mais nous avons **voté contre** le nombre trop restreint de promotions au grade de Contrôleur , et les perpétuelles suppressions d'emplois.

CFTC DGFIP 62 a fait de même pour ce qui est du tableau des collègues reclassés en catégorie très bon.

CFTC DGFIP 62 a par contre refusé de participer au vote concernant la catégorie des dossiers « à revoir ».

En effet, nous ne souhaitons pas participer à un vote concernant cette triste appellation d'origine « Dégéfipienne » que nous trouvons totalement désobligeante à l'égard des collègues concernés. Il serait vraiment souhaitable que la DGFIP change cette appellation qui dévalorise et démobilise les personnes concernées. Nous en avons fait part à la direction, en demandant d'utiliser plutôt une appellation « non retenue », mais, elle trouve l'appellation « à revoir » très bien ainsi.

Donc, chères et chers collègues « **à revoir** », vous pouvez dire, pour cette année, tout au moins, **au revoir** à votre promotion. Mais, ne lui dites pas « **Adieu** », les élues **CFTC DGFIP 62** sont et resteront à votre disposition pour la prochaine CAP de liste d'aptitude de C en B de l'année 2019.